

dans leur cœur.

Effectivement, jamais Catherine n'avait été aussi jolie que ce jour, dans cette toilette, et il fallait que cela fut; car madame Blanche Des Diguères le dit quand elle vient la chercher, et madame Des Diguères était trop femme pour faire un pareil compliment, si ce compliment ne lui était arraché par une admiration sincère.

Catherine partit... Elle souriait; jamais elle ne s'était sentie aussi heureuse... Son cœur battait bien dans sa poitrine...

Elle ne se doutait pas cependant, en quittant la maison de son père, que ce jour-là devait marquer dans son existence.

XI

LE PARLEMENT.

Jadis, on appelait Mal, — Mallum, — Champ de Mars ou — Champ de Mai, — une assemblée où les Français se rendaient en armes, et siégeaient comme juges et comme arbitres des affaires publiques.

Ils y offraient des présents à leur roi ou à leurs chefs de guerre, et ils jugeaient avec lui les affaires portées à son tribunal et décidaient les questions de paix, — de guerre, — etc.

Le Mallum se tenait d'ordinaire deux fois par an.

Grégoire de Tours parle de cette assemblée en 584.

Dans la suite, ce "Mallum" fut composé exclusivement de grands vassaux, — de prélats et de hauts dignitaires.

Il reçut le nom de "Parlement". Il était ainsi sous Philippe-Auguste et sous saint Louis, et il s'assemblait deux fois par an, — à la Toussaint — et à la Pentecôte.

Philippe-le-Bel fut le premier qui donna au Parlement une constitution régulière, et son ordonnance de 1302 distingua trois fonctions: politiques, — financières, — judiciaires.

Les premières furent réservées au "Grand Conseil" ou "Conseil Étroit" ou "Chambre des Requêtes".

Les secondes à la "Chambre des Enquêtes" ou "Chambre des Comptes". Les troisièmes à la "Grand'Chambre" ou "Chambre des Plaidoiries".

Peu à peu, la complication des procès, — la science de plus en plus spéciale du droit, — le langage technique des avocats éloignèrent les seigneurs féodaux du Parlement.

Une ordonnance de Philippe-le-Long en bannit les prélats.

Les juriconsultes devinrent de plus en plus puissants et finirent par siéger seuls au Parlement.

Ils recevaient des gages et "deux matreaux" par an.

Dès le milieu du quatorzième siècle, le "Parlement" devint tellement puissant, qu'un ordonnance de 1363 dit formellement que le "Parlement" représente la majesté des rois.

Tant que la permanence du Parlement ne fut pas établie, — le roi donna des commissions temporaires aux juriconsultes qui devaient siéger à chaque session, mais, — en 1402, — devenu "permanent", — le Parlement s'attribua l'action de ses membres.

Sous Charles VI, — les membres du Parlement obtinrent l'exemption d'impôts.

L'ordonnance de "Montils-les-Tours", — 1453, — reforma le "Parlement de Paris", et y ajouta une nouvelle Chambre, — la Chambre criminelle "de la Tourneelle", — ainsi nommée parce que les membres qui la composaient étaient fournis à "tour de rôle" par les autres Chambres.

En 1467, — l'immovibilité fut accordée définitivement aux membres du Parlement.

En 1512, — un nouvel édit, rendant vénale une charge du Parlement, avait fait de chacune de ces charges une véritable propriété, — en patrimoine de famille, — ce qui avait donné au Parlement une importance plus grande.

En 1414, le Parlement était donc une puissance.

A cette époque déjà, les "pairs de France" avaient le privilège de ne pouvoir être jugés que par le "Parlement de Paris", où venaient siéger les pairs, et qui prenait le titre alors de "Cour des Pairs".

(A continuer.)

Le nouveau cigare le "DOCTOR" en vente chez tous les marchands de tabac.



LE CANARD paraît tous les samedis. L'abonnement est de 50 centimes par année, invariablement payable d'avance. On ne prend pas d'abonnement pour moins d'un an. Nous le vendons aux agents huit centimes la douzaine, payable tous mois.

Annonces: Première insertion, 10 centimes par ligne; chaque insertion subséquente, cinq centimes par ligne. Conditions spéciales pour les annonces à long terme. Adressez toutes communications et toutes remises d'argent.

LE CANARD, Boîte 1427, Montréal.

LE CANARD

MONTREAL, 21 Février 1885.

I

AU PUBLIC

En prenant aujourd'hui la direction du *Canard* nous ne nous dissimulons aucunement l'importance de la tâche que nous avons acceptée au décès de M. Berthelot.

L'œuvre de réparation qui nous est dévolue est considérablement au-dessus de la force d'un journaliste ordinaire, mais nous espérons qu'avec la foi indébranlable que nous avons dans votre cause et la grâce du ciel que nous demandons tous les jours dans nos prières, que nous réussirons à déjouer tous les complots ourdis par les adeptes des sociétés secrètes et les catholiques libéraux.

Nos adversaires n'ont qu'à se bien tenir, car nous les prévenons, que nous ferons flèche de tout bois. Pas de quartiers pour les sénéculeux, guerre aux ennemis des Castors.

II

NOTRE POSITION VIS À-VIS DU PARTI CONSERVATEUR.

Le *Canard* à l'instar de l'*Étendard* ne suivra pas les sentiers battus si l'avancera dans la voie des bons principes politiques. Nous appartenons à la plus noble phalange des conservateurs, nous ferons les luttes de ce parti avec les armes les plus redoutables pour nos adversaires. Nous voulons éloigner des rangs du grand parti conservateur, les hommes qui ont fait l'opprobre, tels que les chapeaux les Dansereau, les Sénécule et tutti quanti. La province de Québec devra avoir un ministre dans le sénat et ce ministre ne peut être que le plus intègre et le plus habile des Canadiens, le sénateur F X A Trudel.

Plus de patronage, plus de jobs pour les journaux officieux qui vident le trésor public au profit de quelques particuliers. Les impressions officielles ne seront données qu'à l'*Étendard* et au *Canard*.

III

NOTRE POSITION VIS À-VIS DE LA CLASSE OUVRIÈRE

Le *Canard* se dévouera aux intérêts de la classe ouvrière qu'il protégera contre les spéculateurs sans principe qui l'exploitent depuis si longtemps. Nous ferons tous nos efforts pour prémunir les ouvriers contre les dangers auxquels ils s'exposent en s'initiant aux loges de la franc-maçonnerie. Tous les catholiques appartenant à des corps de métiers devront expulser de leur rangs tous les membres appartenant à des sociétés secrètes. Nous travaillerons à introduire des réformes importantes dans l'exercice des métiers au point de vue de la religion. Ainsi pour témoigner leur haine à la franc-maçonnerie, nos maçons et nos briqueteurs devront abandonner l'usage de la truelle qui est un emblème des loges. Ils poseront à l'avenir le mortier avec des pelles. On remplacera le poil de vache dans le mortier par du poil de castor. Les tailleurs réellement catholiques ne se serviront plus d'équerres pour prendre la mesure des habillements de leurs clients, ils obtiendront les mêmes résultats avec des pieds de roi.

II

NOTRE POSITION VIS À-VIS DES PETITS MANTEAUX.

Nous apporterons des réformes dans la toilette de nos amis les petits manteaux. Ces derniers devront déclarer une guerre à mort aux boutons à queue. Ces boutons devront disparaître pour faire place aux boutons à quatre trous. Le fil passé par quatre trous offre plus de résistance à la main de celui qui veut retenir un ami et l'obliger à écouter de bons conseils. La queue du bouton à fait son temps.

V

NOTRE POSITION VIS À-VIS DU SACRÉ COLLÈGE.

"Nous continuerons la lutte que nous avons entreprise contre l'Université Laval qui est infestée de franc-maçonnerie et de libéralisme catholique. Il n'y a aucun compromis possible entre les Castors et l'Archevêque de Québec.

Nous sortirons du giron de l'Église de Rome plutôt que de nous soumettre aux décrets du Sacré Collège, s'il sont contraires au programme que nous nous sommes tracé. Nous résisterons de toutes nos forces à n'importe

quelle tentative qui sera faite pour fonder un diocèse nouveau à Nicolet.

Le saint siège est averti et il peut agir en conséquence.

VI

NOTRE POSITION VIS À VIS L'ÉPISCOPAT DE MONTRÉAL.

Il a été décidé dans nos conciliabules que pour détruire la succursale de l'Université Laval il était d'urgence de désagréger le collège Victoria de l'Université protestante de Cobourg.

Monseigneur de Montréal a donné son veto au projet de fonder une école de médecine indépendante devant remplacer Victoria. Nous prétendons que Sa Grandeur n'a pas ce droit et ferons un nouvel appel à Rome. Rome devra écouter nos protestations et nous rendre justice, sinon, gare le schisme.

VII

NOTRE POSITION VIS À VIS DES ANNONCEURS.

Le *Canard* devant augmenter sa circulation dans des proportions colossales grâce à la popularité de la nouvelle rédaction, sera le plus puissant office de publicité. Le chiffre de notre circulation sera assermenté afin qu'il n'y ait aucun doute dans l'esprit des marchands et des industriels.

M. Vincelet sera le fermier des annonces et assermentera la déclaration de notre tirage.

LE CHEF CASTOR.

Est ce une lettre dictée par la jalousie ou par l'amitié blessée?

Voici le texte de la missive dont nous tenons l'original:

MONTREAL 4 FEVRIER 1885

Cher amis

C'est aujourd'hui que je prend le plaisir de t'écrire sest quelque eulin combien je t'aime mon cher Thomas je voi que tes idé sont tout contraire au mienne car j'en ne vus les preuve hier aussitôt que tu a été parti du cadeau ta faite a Manemoiselle Marie je pense que ta à de idé pour elle si tu a quelque ide pour elle Jeune toi pas je pense que ses pour cela que tu voulais que je vin partir dici tout de même je te trouve pas mal généreux pour mademoiselle Marie je ne sait pas si je faisait des cadeau à tes amis je se pas si tu aimerait cela je pensait que tu agirait de cette manière la envers moi le jour que tu recevra ta lettre je veux te voir sans faute je temp di pas bien lonts mais je ten conterez plus lomj moi même une réponse de toi même.

je suis tom amis

MALVINA

excuse mon écriture par que javait pas la plume quetu à nué à Mademoiselle Malvina

COUACS.

Laissons les grands savants se chicaner à propos du mot qu'il faut employer pour désigner la centième partie d'un dollar. Que Lusignan se batte pour le centin, Fréchet pour le sou, Beaugrand pour le cent, Papineau (L. J. A.) pour le centime! Ladébauche a trouvé le vrai bon mot, qu'est le mot du peuple, et que nous entendons tous les jours. Joseph, elle, emploie le mot coppe: Je n'ai pas une coppe pour m'acheter du tabac à priser; mais Baptiste, lui, a le mot propre quand il dit: Je n'ai pas c'te tôle pour prendre un coup."

Donc, à l'avenir, ce sera tôle que nous emploierons, et le *Canard* ne saurait donner son haut patronage et sa large publicité à aucun autre mot.

C'est entendu. L'origine du mot "tôle" est attribuable au fait que dans le bons vieux temps il circulait beaucoup de sous taillés dans la tôle. C'est avec ces sous que les "habitants" payaient les barrières, d'où le mot *to'l.gate*.

**

Le triomphe de l'habitude. Aujourd'hui comparait, comme témoin, à la correctionnelle, un individu qui a coutume de battre sa moitié trois fois par jour.

Le président l'invite à déposer. —Levez la main, lui dit-il. Notre homme regarde de tous les côtés. —Qu'est-ce que vous avez? lui demande le président. —Je cherche ma femme.

**

Bonne coquille à ne pas laisser tomber dans la boîte aux oubliés;

"Hier soir, grand bal chez la charmante comtesse de B.. Après la fête, signalons un soupir assis, qui a été des plus gais." Veillez lire: "souper," s'il vous plaît.

**

Le docteur C... a fait son inventaire de l'année écoulée.

Il a soigné 55 rhumatismes, 22 pleurésies, 34 maladies de cœur, 100 coryzas, etc, et fait 17 opérations (excellentes bourse en général) dont 12 au même client. —Un vraie crampon que ce malade! dit il quand il en parle. Toujours à mes trousses!

**

On devait se battre au Vésinet. Rendez-vous à la gare à sept heures. Les deux adversaires se rencontrent au guichet. L'un d'eux demande un billet d'aller et retour. —Vous êtes donc bieu sûr de revenir? dit l'autre d'un air inquiet. —Absolument. Alors, je vous fais des excuses...

COUACS

C'est toujours avec plaisir qu'on apprend que Nathan No 71 Rue St Laurent et 1916 Rue Notre-Dame vend ses Pipes Cigars Tabacs à meilleur marché que n'importe qui et que la qualité de ses marchandises est supérieure aux autres.

A la cour d'assises. Le président. — Ainsi vous avez tué votre femme à coups de bûche sur la tête.

Le prévenu. — Mais, pas du tout, mon président; c'est au contraire qu'elle avait la tête si dure que je m'en servais pour casser mon bois.

On vient de procéder à la dernière toilette du condamné.

Le directeur, plein de bienveillance, lui demande s'il désire prendre quelque chose: bordeaux, rhum, café...

—Je désirerais, répond l'émule de Jean Hiroux, un peu d'élixir de longue vie.

On est en train de donner au jeune Tomy sa leçon de grammaire.

—Quel est le féminin de Dieu? —Oh! c'est pas difficile à trouver: c'est la sainte Vierge!

—Madame, est-ce que Charles sera toujours plus jeune que moi?

—Oui mon enfant. —Quel bonheur! ah! je pourrais toujours le battre!

On parle de l'Académie française.

—Vous avez beau contester sa valeur, disait le défenseur d'un de nos derniers immortels; après tout, il est arrivé!

—Allons donc, c'est l'autre qui est parti!

—Pour le coup, Joséphine, votre maladresse dépasse toutes les bornes!.. Vous avez encore cassé au salon une porcelaine qui avait au moins trois siècles d'existence!..

—Mon Dieu, madame, c'est assez naturel, plus on est vieux plus on est cassé!..

Extrait textuellement d'une relation de voyage:

Chez un grand nombre d'Indiennes la lèvre inférieure est percée d'un trou, destiné à recevoir une arête de poisson ou une épingle; cette coutume trouve sa raison d'être dans la nécessité où les Indiens sont souvent d'enlever les épines ou les insectes qui sont entrés dans leur peau: le *Pulex penetrans*, par exemple; l'épingle leur sert de même, au besoin, à manger les coquillages qu'ils peuvent rencontrer.

Pas très ragoûtante, en vérité, cette arête ou cette épingle qui remplit à la fois l'office de peigne et de fourchette, et que les belles Indiennes portent au lèvres. Voilà qui nous gâte quelque peu Atala, ô Châteaubriand!

En tous cas, don Juan lui-même y regarderait à deux fois avant de poser un baiser sur des lèvres ainsi accommodées.

Une grosse naïveté recueillie pour l'amusement de nos spirituels lecteurs: ...Le desert touchait à sa fin quand, par un brusque ressaut, la conversation, qui jusque-là avait été frivole, devint philosophique et grave. Ni plus ni moins qu'en Sorbonne, on traita "de la mémoire", de cette faculté mystérieuse qui, selon les individus, se spécialise en s'appliquant aux objets les plus divers.

—...Quant à moi, dit M. X..., j'ai retenu depuis le collège toutes les dates historiques. Et je puis vous les réciter... Tenez, à partir de l'an 1000, par exemple, nous avons successivement 1001..., 1002..., 1003..., 1004..., —Oui, dit un des causeurs; mais que s'est-il passé pendant les années que nous citez?

—Ah! dame!... je n'ai pas la mémoire des faits!

Jeune gens, lisez ceci

La Voltaic Belt Co. de Marshall, Mich., est prête à envoyer sa célèbre ceinture électro voltaïque et autres sapsareils électriques à l'essai pour 30 jours aux hommes (jeunes ou vieux) affligés de débilité nerveuse, de perte de vitalité et de puissance virile et de toutes espèces de maladies. Aussi pour les rhumatismes, la névralgie, la paralysie et plusieurs autres maladies. On garantit un retour certain à la santé et à la vigueur. On ne court aucun risque puisqu'on permet un essai de trente jours. Écrivez de suite pour leur pamphlet illustré qui vous sera expédié gratis!

Fumez le "DOCTOR", le meilleur cigare de 5 ets.